



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt le 13 novembre 2020 à 18 heures 30 le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Christian ZAETTA, Pierre NUNEZ, Gilles TASSONE-CASTEL, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Mélissa MARGALHAN-FERRAT, Christine FONTAINE

Pouvoirs : Jean-Marc FARNETI à Pierre NUNEZ, Danièle MATILLO à Jackie PIAZZA

Absent: Jacky PONSOT,

Secrétaire de séance: Pierre NUNEZ

\*\*\*\*\*

## **Ordre du Jour**

- 1. Approbation du PV du dernier conseil municipal**
- 2. DM n° 1 Virement de crédit-Travaux PIERREUFIN**
- 3. Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie (Agence 06) et désignation de deux délégués**
- 4. Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CCAA-Travaux tempête ALEX**
- 5. Questions Diverses**

La séance du conseil municipal est ouverte à 18 h 41 elle est retransmise en direct via : <http://video.esteron.net>.

Après l'appel nominal des présents, Monsieur Pierre NUNEZ est désigné comme secrétaire de séance.

## **DM n° 1 Virement de crédit-Travaux PIERREFUTIN**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin de procéder à certaines écritures comptables sans modifications des résultats, afin d'équilibrer les ouvertures budgétaires de l'année 2020 du Budget Principal.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentations sur crédits ouverts
D 2315-202003 Réhabilitation du PIERREFEUTIN		7 324, 91 €
<b>TOTAL D 23 Immobilisations en cours</b>		<b>7 324, 91 €</b>
D 2315-202006 Terrain Multisports	7 324, 91 €	
<b>TOTAL D 23 Immobilisations en cours</b>	<b>7 324, 91 €</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, Donne son accord, à l'unanimité, pour effectuer les modifications budgétaires telles qu'exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

**Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie (Agence 06) et désignation des deux délégués**

Monsieur Christian ZAETTA et Monsieur le Maire ont participé ce matin, au premier Conseil d'Administration de l'Agence 06 en visio conférence.

Le Conseil d'administration comporte de 2 collèges, le 1<sup>er</sup> composé de Conseillers Départementaux, 8 titulaires et 8 suppléants, et le 2<sup>nd</sup> concernant les communes, composé également de 8 titulaires et 8 suppléants.

Monsieur Anthony SALOMONE (Maire de Aiglun, Titulaire) et Monsieur Pierre CORPORANDY (Maire de Puget-Théniers, Suppléant) sont nos élus référents.

Les premiers travaux qui seront confiés à l'Agence 06 concernent bien évidemment les dégâts considérables laissés par la tempête ALEX.

Hier, (jeudi 12 novembre), Jacques BELLON, fait le tour de la commune avec de directeur de la SDA (Subdivision Départementale d'Aménagement) pour voir les dégâts subit par les routes.

Monsieur le Maire passe la parole à Jacques BELLON qui énumère une première liste de travaux à faire ...

Le Vallon dit « de la Halle » agrandir la buse en partant du plus haut possible, plusieurs solutions sont envisagées.

Pour le quartier des Mortissons, agrandir le diamètre de la buse et faire un avaloir, pour le Scordiglaus devant chez M et Mme LOTTO, rabaisser la grille d'évacuation des eaux ....

Concernant les routes départementales les services sont déjà au courant des travaux à effectuer.

Une lettre d'intention de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales à été faite à l'état.

L'une des premières missions confiée à l'Agence 06 est le chiffrage des dégâts.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 03 février 2020 pour créer une Agence d'ingénierie départementale conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle qui sera fixée par le Conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie.

Les adhérents de l'Agence sont des communes ou des EPCI répondant aux critères de l'article R.3232-1 du CGCT modifié par le décret du 14 juin 2019.

La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence sera installée avec les communes et établissements publics intercommunaux qui auront délibéré pour adhérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-9, L.2121-33, L.3232-1-1, L.5511-1, R.3232-1, D.3334-8-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Alpes-Maritimes en date du 03 février 2020, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département des Alpes-Maritimes-sous la forme d'un Établissement Public Administratif ;

Vu les statuts de l'agence départementale ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes Maritimes répond aux besoins d'ingénierie de la Commune PIERREFEU, qu'il convient d'adhérer à l'agence ;

L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'EPA joints en annexe.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence de l'ingénierie et d'adopter sans réserve ses statuts ;
- **DESIGNE** Marc BELVISI, Maire, comme représentant titulaire au sein des organes de gouvernance de l'agence de l'ingénierie et Monsieur Gilles TASSONE-CASTEL comme représentant suppléant, conformément à ses statuts ;
- **PREND ACTE** qu'une cotisation annuelle sera fixée par le conseil d'administration de l'agence de



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020**

l'ingénierie

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

### **Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CCAA-Travaux tempête ALEX**

Afin d'optimiser au mieux le travail avec l'Agence 06, Monsieur propose la délibération suivante.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que de nombreux travaux devront être effectués sur la commune suite au passage de la tempête ALEX.

Afin de gérer au mieux lesdits travaux, il expose la nécessité de solliciter l'aide de la CCAA, notamment en lui déléguant la maîtrise d'ouvrage. Laquelle sollicitera l'Agence 06, pour son soutien technique et juridique.

Il convient donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage complète à la Communauté de Communes Alpes d'Azur, comprenant l'ensemble des missions administratives, financières et techniques concernant les travaux à entreprendre suite à la tempête ALEX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE** son accord pour déléguer la maîtrise d'ouvrage complète des travaux à la Communauté de Communes Alpes d'Azur
- **ACCEPTE** le transfert à la communauté de communes Alpes d'Azur de toutes les subventions qu'elle obtiendra
- **ACCEPTE** le paiement d'honoraires à la Communauté de Communes Alpes d'Azur s'élevant à 6% du montant HT des travaux
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'ADM06 et de l'ADMR06, Maires et Maires ruraux des Alpes-Maritimes, nous informant qu'à la suite d'une collecte nationale auprès des maires et intercommunalités de France, de nombreux dons ont afflué.

Les associations des Maires et des maires ruraux des Alpes-Maritimes redistribuent ces dons aux communes sinistrées, et PIERREFEU en fait partie. Le maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercie chaleureusement cet élan de solidarité.

Le maire donne également lecture d'un courrier du Président du Département, qui proroge les subventions de 2016, 2019 et 2019 pour permettre aux communes (notamment celles touchées par la tempête) de ne pas perdre les subventions accordées.

Les travaux du jeu de boules du vieux village, dus aux intempéries de novembre 2019 viennent de commencer...

Christelle intervient concernant le Bulletin Municipal, elle indique avoir contacté par mail les différentes associations afin que celles-ci préparent un article. Même si c'est une année particulière avec peu d'activités,



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU  
Tel : 04.93.08.58.18  
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020**

le bulletin est apprécié par les Pierrefeutins.

Elle demande également aux Adjointes et Conseillers de produire leurs articles et demande de l'aide quant à l'édition du journal municipal.

Jackie PIAZZA intervient concernant les poubelles, les containers sont toujours inaccessibles, ceux du Planet toujours aussi « sales »... La relance auprès de la CCAA sera faite dès lundi. (Depuis des containers ont été replacés)

Melissa fait part de l'ancien point de collecte au « virage MIQUELIS », celui-ci n'a toujours pas été nettoyé. La relance sera faite lundi, en même temps que pour la remise en place de containers.

Concernant le bail pour l'antenne 4G, celui-ci est toujours entre les mains de nos juristes, Danièle et Jean-Marc car il nécessite encore quelques petites modifications.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que d'ici peu de temps, il y aura un autre conseil municipal, il privilégie les réunions « petit format » tant que le contexte nous obligera à retransmettre les débats. Il faudra délibérer pour le transfert comptable de l'assainissement (le transfert administratif ayant eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020) à la REAAM.

Le changement du régime indemnitaire de nos agents devra également être voté avant la fin de l'année avec le passage obligatoire au RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, **S**ujétion, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui remplace les primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, **une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**, versée mensuellement, d'autre part, **un complément indemnitaire annuel (CIA)**. Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Monsieur le Maire profite de cette séance du Conseil Municipal pour informer les élus et la population de la démission de Véronique AVENIA, qui a trouvé un poste de secrétariat dans une antenne du Conseil Départemental. Nous lui souhaitons le meilleur dans ces nouvelles attributions.

:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:

Le Maire  
Marc BELVISI

La séance est levée à 19h31

Le Maire

Les Conseillers Municipaux